CléMat'im
conseil en immobilier

BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1er août 2024

VENTE (1)

IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION PROFESSIONNELLE

Prix de vente	Honoraires TTC (2)
0 à 50 000 €	Forfait de 4000 €
50 001 à 100 000 €	Forfait de 8000 €
100 001 à 200 000 €	7%
200 001 à 300 000 €	6%
Au-delà de 300 000 €	5%

TERRAIN

8% TTC

FONDS DE COMMERCE, CESSION DE DROIT AU BAIL, PAS DE PORTE

10% TTC

PARKING, GARAGE

Forfait 2000 €

(1) *Honoraires à la charge de l'acquéreur.*
(2) *Calculés selon le prix de vente.*
La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.

CléMat'im
conseil en immobilier

BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1er août 2024

LOCATION

LOCAUX D'HABITATION SOUMIS À LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Part locataire		Part bailleur	
Visite, constitution de dossier, rédaction de bail	Zone non tendue 8 € / m² Zone tendue 10 € / m²	Visite, constitution de dossier, rédaction de bail	Zone non tendue 8 € / m² Zone tendue 10 € / m²
État des lieux	3 € / m²	État des lieux	3 € / m²

PARKING, GARAGE

200 € TTC (partagé par moité entre les parties)

LOCAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

25% TTC du loyer annuel hors charges (partagé par moité entre les parties)

RÉDACTION DE BAIL (OU AVENANT)

200 € TTC (partagé par moité entre les parties)

REVENUS FONCIERS

40 € TTC

CléMat'im
conseil en immobilier

BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1er août 2024

GESTION

- Quittancement / encaissements
- Gestion des relances
- Révision des loyers
- Gestion des travaux d'entretien
- Suivi des assurances, entretiens de chaudières et ramonage
- État des lieux de sortie et décompte final
- Règlement des factures
- Régularisation des charges
- Aide à la déclaration des revenus fonciers

Honoraires de gestion	7,5% TTC du montant des loyers charges et taxes comprises
(re)Mise en location	Zone non tendue 8 € / m² Zone tendue 10 € / m²
Assurance de loyer impayé *	2,3 % TTC du montant des loyers charges et taxes comprises
État des lieux	3 € / m²
Edition des revenus fonciers	40 €
Envoi des relevés de gérance	Gratuit par mail
Honoraires de gestion d'immeuble (monopropriété)	Sur devis

** nous contacter pour connaître les conditions et modalités.*
Nous vous rappelons que ces frais sont déductibles de vos revenus fonciers.

CléMat'im
conseil en immobilier

BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1er août 2024

CONCIERGERIE DE LOCATIONS SAISONNIÈRES

20% TTC + frais de ménage (payés par le voyageur)

- Gestion des annonces sur les plateformes de diffusion
- Gestion et optimisation des tarifs
- Gestion des calendriers
- Gestion de la communication avec les voyageurs
- Gestion des prestataires de ménage
- Gestion des prestataires de blanchisserie
- Check in / Check out
- Gestion des urgences et litiges
- Gestion des évaluations
- Gestion des consommables et de la maintenance

FRAIS DE DOSSIER (à l'entrée)

120 € TTC (incluant la création du livret d'accueil voyageur)

OPTIONS

Photos professionnelles	80 à 120 € TTC (selon surface)